MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

CABINET

SECRETARIAT GENERAL DU MINISTERE

DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS

DIRECTION DE LA PLANIFICATION ET DU SUIVI- EVALUATION

N° 481 /MEF/DC/SGM/DGI/DPSE

Tél : 21 30 10 20 – Fax : 21 30 18 51
01 BP ; 302 COTONOU – ROUTE DE L'AEROPORT
www.finances.bj

08 MAI 2018

CIRCULAIRE

N° 481 MEF/DC/SGM/DGI/DPSE

relative à la généralisation de la transmission par voie électronique des déclarations fiscales des grandes entreprises

Dans le cadre de la modernisation des procédures fiscales et dans le souci d'améliorer la qualité des services aux contribuables, la Direction Générale des Impôts a mis en place la transmission des déclarations fiscales par voie électronique à travers le système intégré de gestion des impôts et taxes (SIGTAS).

A cet effet, une plateforme informatique (e-services) est mise en ligne et est accessible sur le site internet de la Direction Générale des Impôts : **www.impots.finances.gouv.bj**.

La phase pilote de ce système de télé déclaration a démarré le 1er février 2018 et concerne les déclarations fiscales à compter du mois de janvier 2018 pour un échantillon de grandes entreprises.

A compter du 1er juillet 2018, le système de télé déclaration sera étendu à toutes les grandes entreprises qui devront désormais transmettre par voie électronique à l'administration fiscale, toutes leurs déclarations fiscales partant de celles au titre du mois de juin 2018.

Pour toutes informations complémentaires, les entreprises concernées peuvent appeler le 94 95 44 00 ou le 94 95 44 01.

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS – MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES – LE DIRECTEUR GENERAL

Nicolas YENOUSSI